

Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise

Guide de déclaration

2024-2025 (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Introduction

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'*Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise*. Cette enquête vise à recueillir des renseignements sur les dépenses, le financement et la main-d'œuvre affectés à la recherche et développement (R-D) dans les ministères et organismes (MO) de l'administration publique québécoise. Elle vise également à fournir de l'information sur les coûts et le personnel affectés à l'administration des programmes de R-D extra-muros et des programmes d'aide à l'innovation, ainsi que sur les sommes versées par ces programmes.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte par téléphone au 1 800 561-0213 ou par courriel à rsti@stat.gouv.qc.ca.

Table des matières

Concept 1 - Type de domaines	
Concept 2 – Catégories de dépense de R-D.....	2
Concept 3 – Catégories de personnel.....	2
Concept 4 – Types de dépenses	3
Concept 5 – Objectifs socioéconomiques	4
Concept 6 – Objectifs de développement durable	5
Concept 7 – Zones géographiques d'exécution	6
Concept 8 – Sources de financement	6
Concept 9 – Catégories de recherche	6
Concept 10 – Types de dépense et secteur d'exécution des programmes.....	7

Concept 1 – Type de domaines

Cette enquête distingue les projets ou les programmes se rapportant au domaine des **sciences naturelles et génie (SNG)** de ceux se rapportant au domaine des **sciences sociales, humaines, et des arts (SSHA)**. Vous devrez sélectionner ces domaines dans la section 1 du questionnaire, et cette sélection délimitera le nombre de passage que vous aurez à faire dans le questionnaire. Pour toutes questions sur ces domaines, veuillez-vous référer au guide du répondant ministériel sur le site web.

Concept 2 – Catégories de dépense de R-D intra-muros

Les dépenses de R-D intra-muros sont les dépenses afférentes à la R-D exécutée dans votre ministère ou organisme (MO), quelle que soit l'origine des fonds. Veuillez déclarer les dépenses liées aux projets listés dans le questionnaire web.

Catégories de dépenses courantes

Les dépenses courantes comprennent les coûts du personnel et les autres dépenses courantes. Pour plus d'information, veuillez consulter les définitions présentées à la page 3 (concept 4) de ce guide. Les dépenses courantes doivent être réparties selon les trois catégories suivantes (si vous ne connaissez pas le montant de vos dépenses courantes, veuillez d'abord répondre au concept 4, ce dernier vous permettra de les estimer) :

R-D à des fins internes

Travaux de R-D exécutés dans votre MO par le personnel de votre MO et pour les besoins de votre MO. Cette catégorie comprend également les travaux exécutés par des organismes externes visant à soutenir les travaux de R-D intra-muros de votre MO, par exemple, les contrats pour des services Informatiques, pour l'entretien des installations de R-D, etc., et les contrats d'achat de matériel spécialisé ne faisant pas partie des immobilisations.

Contrats exécutés pour le compte d'une organisation externe

Travaux de R-D exécutés dans votre MO par le personnel de votre MO qui sont réalisés sous contrat pour d'autres MO du gouvernement du Québec, pour des entreprises ou pour tout autre type d'organisation.

Bourses

Bourses décernées à des chercheur(-euse)s internes pour leur permettre d'acquérir de l'expérience dans le domaine de la recherche de pointe. Le chercheur ou la chercheuse doit être employé(e) par l'organisme qui lui octroie la bourse.

Dépenses en immobilisation

Les dépenses en immobilisation comprennent les coûts des terrains, des bâtiments, des machines, des équipements et du matériel. Pour plus d'information, veuillez consulter les définitions présentées à la page 3 (concept 4) de ce guide.

Concept 3 – Catégories de personnel

Personnes physiques

Le nombre de personnes physiques affectées à une activité correspond au nombre total d'individus qui ont participé à l'activité, peu importe s'ils y étaient principalement ou partiellement affectés.

Équivalent temps plein (ETP)

L'ETP est une unité de mesure qui exprime le nombre de personnes qui se consacrent à une activité à temps plein, plus une estimation sur une base de temps plein du nombre de personnes qui s'y consacrent à temps partiel. Par exemple, si une personne se consacre à une activité à temps plein et que quatre autres y consacrent le quart de leur temps, le nombre de personnes affectées en ETP égale $1 + (4 \times 0,25) = 2$ ETP.

Pour calculer le nombre d'ETP à partir du nombre d'heures consacrées à un projet, nous vous demandons d'utiliser l'information suivante. Le nombre d'heures travaillées sur une année est en moyenne de 7 h par jour pendant 220 jours dans l'administration publique (sans compter les jours fériés et les vacances). Ainsi, un ETP équivaut à 1 540 heures de travail par année ($7 \times 220 = 1\,540$). Pour calculer le nombre d'ETP à partir du nombre d'heures consacrées à un projet, vous devez diviser le nombre d'heures par 1 540. Par exemple, une personne qui a consacré 385 heures à un projet équivaut à 0,25 ETP ($385/1\,540 = 0,25$ ETP), car elle a consacré le quart de son temps de travail annuel au projet.

Catégories de personnel

Les définitions suivantes indiquent la formation et le niveau d'instruction que possèdent généralement les employé(e)s de ces catégories. Cependant, dans tous les cas, le classement du poste prime sur les qualités et les compétences de la personne qui l'occupe. Par exemple, une personne titulaire d'un diplôme universitaire faisant du travail technique doit être considérée comme un(e) technicien(ne).

Scientifiques et professionnel(le)s (y compris les cadres)

Employé(e)s qui occupent des postes exigeant un diplôme universitaire ou qui sont membres d'un ordre professionnel reconnu (ingénieur(e), médecin, etc.) et employé(e)s possédant une expérience équivalente. Cette catégorie comprend aussi les cadres et les administrateur(-trice)s qui planifient et gèrent les aspects scientifiques et techniques des travaux, de même que les étudiant(e)s diplômé(e)s.

Technicien(ne)s

Employé(e)s qui occupent des postes exigeant une formation professionnelle ou technique spécialisée d'un niveau supérieur au secondaire (formation collégiale et instituts techniques) et employé(e)s possédant une expérience équivalente.

Personnel de soutien

Employé(e)s de bureau, adjoint(e)s administratif(-tive)s, agent(e)s d'administration, personnel d'exploitation et autres employé(e)s de soutien.

Concept 4 – Types de dépenses

Dépenses courantes

Les dépenses courantes comprennent les coûts du personnel et les autres dépenses courantes.

Coût du personnel

Salaires et traitements annuels, avantages sociaux et temps chômé payé du personnel affecté à la R-D ou aux programmes d'aide. Le tableau 1 contient une grille indicative conçue pour vous aider à calculer le coût du personnel à partir des ETP déclarés pour le concept 3 et du salaire moyen octroyé aux professionnel(le)s, aux technicien(ne)s et au personnel de bureau dans la fonction publique québécoise.

Autres dépenses courantes

Frais encourus pour l'achat de matériaux, de fournitures et d'équipements qui ne font pas partie des dépenses en immobilisation. Par exemple, le coût des livres, des documents de référence, de la participation à des congrès scientifiques, etc.; les coûts de l'énergie, des prototypes ou des modèles réalisés à l'externe et du matériel de laboratoire; les frais administratifs et les autres frais (frais de bureau, de poste, de télécommunications, d'assurances, etc.) et les loyers, comptabilisés au prorata du personnel engagé dans la R-D ou les programmes d'aide; le coût des services indirects, qu'ils soient fournis à l'intérieur de votre MO ou loués ou achetés à l'extérieur tels que la sécurité, l'entreposage, l'utilisation, la réparation et l'entretien de bâtiments ou d'équipements et les services informatiques et d'impression.

Dépenses en immobilisation

Les dépenses en immobilisation comprennent les coûts des terrains, des bâtiments, des machines, des équipements et du matériel. Elles doivent être déclarées intégralement dans l'année où elles ont eu lieu et ne doivent pas être comptabilisées comme un élément d'amortissement.

Si vous êtes en mesure d'estimer dès l'achat que l'immobilisation ne sera pas utilisée qu'aux fins de vos projets de R-D ou de vos programmes d'aide, veuillez ne déclarer que la fraction correspondante au temps d'utilisation dans les dépenses en immobilisation.

Terrains et bâtiments

Dépenses liées à l'acquisition de terrains (terrains d'essai, terrains pour la construction de laboratoires et d'usines pilotes, etc.), ou liées à la construction ou à l'achat de bâtiments, y compris les travaux importants d'amélioration, de modification ou de réparation.

Machines et matériel

Dépenses afférentes à l'acquisition de machinerie, d'équipements et de matériel, y compris les logiciels.

Tableau 1

Grille de calcul indicative pour déterminer le coût estimatif du personnel. Les salaires et les taux contenus dans ce tableau sont indiqués à titre d'exemple, veuillez les utiliser dans vos calculs seulement si l'information sur les salaires et les taux qui s'appliquent à vos projets de R-D ou à vos programmes d'aide ne sont pas disponibles.

Coût estimatif total du personnel = (ETP x traitement annuel moyen) x (1 + % des avantages sociaux)

Traitement annuel moyen pour un ETP

	Régulier	Occasionnel
Professionnel	79 574 \$	62 975 \$
Technicien	52 772 \$	46 860 \$
Autre personnel	44 667 \$	40 923 \$

Total des avantages sociaux et du temps chômé payé en % du traitement annuel moyen

	Régulier et occasionnel
Professionnel	38,3 %
Technicien	42,0 %
Autre personnel	42,9 %

Exemple de calcul pour du personnel régulier :

– 2,5 ETP – professionnel	(2,5 ETP × 79 574) × (1 + 38,3 %)	=	275 127 \$
– 1 ETP – technicien	(1 ETP × 52 772) × (1 + 42,0 %)	=	74 936 \$
– 0,5 ETP – autre personnel	(0,5 ETP × 44 667) × (1 + 42,9 %)	=	31 915 \$
Coût estimatif total du personnel :			381 978 \$

Concept 5 – Objectifs socioéconomiques

Objectifs socioéconomiques

Les objectifs socioéconomiques sont utilisés pour classer les projets de R-D selon leur application. Si un projet a plus d'une application, ses coûts doivent être imputés au principal objectif ou répartis entre plusieurs objectifs, pour éviter un double comptage.

1 Exploration et exploitation du milieu terrestre

Cet objectif inclut la recherche sur l'exploration de la croûte et de l'enveloppe terrestres, des mers, des océans et de l'atmosphère, ainsi que les travaux sur leur utilisation. Il inclut aussi les recherches climatologiques et météorologiques, sur l'exploration polaire et l'hydrologie de même que celles sur la prospection minière, pétrolière et gazière et l'exploration et l'exploitation des fonds marins. Sont exclus les travaux sur l'amendement et l'utilisation des sols et le captage et la distribution de l'eau (qui font partie de l'objectif 3), la pollution notamment des eaux (qui font partie de l'objectif 3), la pêche et les fonds marins et les analyses du sol à des fins agricoles (qui font partie de l'objectif 6).

2 Transport

Cet objectif inclut les travaux sur les services de transport, la prévention des accidents de la route et les services auxiliaires tels que l'aide électronique à la circulation et les stations radars, la prévention et l'organisation des réseaux routiers, les systèmes de transport (transport routier, et ferroviaire, navigation, trafic aérien, transport par canalisations, manutention, systèmes de transport combiné), ainsi que sur les répercussions potentielles sur l'environnement de la planification et de la mise en œuvre de ces systèmes. Les travaux sur les équipements de transport sont inclus lorsqu'ils font partie d'un programme coordonné destiné à améliorer les systèmes de transport et à leur assurer une sécurité accrue, sinon, ils sont classés dans l'objectif 9.

3 Autres infrastructures et aménagement du territoire

Cet objectif inclut les travaux sur l'aménagement du territoire, la construction et l'aménagement des bâtiments, l'approvisionnement en eau et en génie civil, mais aussi les recherches sur les services de télécommunication, les systèmes de télécommunication (téléphonie, transmission de données, radiophonie et télévision) et la planification et l'organisation des réseaux de télécommunication.

4 Santé publique

Cet objectif comprend la recherche scientifique visant à protéger, à promouvoir et à rétablir la santé publique au sens le plus large, y compris les aspects sanitaires de la nutrition et de l'hygiène alimentaire. Il couvre la médecine préventive, y compris tous les aspects de la médecine et de la chirurgie curatives tant sur le plan individuel que collectif, et la prestation de soins en milieu hospitalier et à domicile, la médecine sociale, la pédiatrie et la gériatrie. Par exemple, il comprend la recherche sur le génie biomédical, la pharmacologie, les drogues et la toxicomanie, les structures hospitalières et l'organisation des soins.

5 Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie

Cet objectif couvre les travaux relatifs à la production, au stockage, au transport, à la distribution et à l'utilisation rationnelle de toutes les

4 Institut de la statistique du Québec

formes d'énergie. Il couvre aussi les travaux relatifs aux procédés permettant d'accroître le rendement de la production et de la distribution d'énergie, ainsi que ceux visant les économies d'énergie. Par exemple, il inclut les travaux sur les combustibles fossiles et leurs dérivés, la fission et la fusion nucléaires et les énergies renouvelables. Sont exclus les travaux portant sur la prospection de gisements (ils font partie de l'objectif 1) et la propulsion des véhicules et engins (ils font partie de l'objectif 7).

6 Agriculture

Cet objectif inclut les travaux relatifs à l'élevage, à la médecine vétérinaire, aux cultures et à la technologie alimentaire, et les autres recherches concernant la production et la technologie agricoles.

7 Pêche

Cet objectif inclut les recherches relatives à la pêche, à la salaison, au séchage (y compris la première congélation des produits), à la pisciculture, et à l'exploration de nouvelles zones de pêche ou de nouvelles ressources alimentaires provenant de la mer.

8 Sylviculture

Inclut les recherches relatives aux aspects écologiques et économiques de la sylviculture et de la production du bois.

9 Production et technologie industrielles

Cet objectif couvre la recherche sur l'amélioration de la productivité et de la technologie industrielles. Il comprend les travaux sur les produits industriels et sur les procédés de production dans la mesure où ils ne font pas partie intégrante de la poursuite des autres objectifs (défense, espace, énergie, agriculture, etc.). Par exemple, il inclut les travaux sur la rentabilité et la compétitivité, les techniques de production, l'extraction et la transformation des minéraux non énergétiques et le recyclage des déchets. De plus, il inclut les travaux de recherche concernant la fabrication de différents produits (chimiques, pharmaceutiques, alimentaires, textiles, etc.), de différents matériels (de transport, aérospatial, bureautique, informatique, y compris le développement de logiciels, médical, etc.) et d'équipements (électriques, électroniques, de communication, etc.).

10 Structures et relations sociales

Cet objectif couvre la recherche portant sur des objectifs sociaux, analysés notamment par les sciences sociales et humaines, qui n'ont pas de lien évident avec d'autres objectifs. L'analyse en question englobe les aspects qualitatifs, quantitatifs, organisationnels et prospectifs des problèmes de comportement. Par exemple, il comprend les travaux portant sur l'enseignement, la formation et le perfectionnement, la culture, l'administration, l'amélioration des conditions de travail et les changements sociaux.

11 Recherches non orientées

Cette catégorie inclut les recherches motivées par une curiosité scientifique avec l'objectif d'élargir le domaine des connaissances scientifiques en sciences naturelles et génie et en sociales et humaines.

12 Autres recherches

Cette catégorie comprend les recherches ne pouvant pas (encore) être classées dans un objectif particulier.

Concept 6 – Objectifs de développement durable

6.1 Environnement

Préservation de la qualité de l’eau, de l’air et des sols

Cette thématique vise l’ensemble des moyens mis en œuvre afin de préserver la qualité de l’eau, l’air et les sols des effets néfastes des activités humaines.

- Exemples : projet portant sur la mesure des polluants, sur les contaminants, sur les nutriments pour des fins d’observation, d’analyse et/ou de normalisation, sur la restauration des sols.

Préservation de la biodiversité et des écosystèmes, et évaluation des services écologiques

La biodiversité est l’ensemble des organismes vivants d’une région donnée, considérés dans la pluralité des espèces, la diversité des gènes au sein de chaque espèce et la variabilité des écosystèmes. Un écosystème est un ensemble dynamique formé des organismes vivants et de l’environnement non vivant dans lequel ils évoluent, leur interaction constituant l’unité fonctionnelle de base de l’écologie.

Les services écologiques (ou écosystémiques) sont les bénéfices pouvant être tirés du fonctionnement des écosystèmes, par exemple le service d’approvisionnement en eau douce, la filtration de l’air par les arbres, la pollinisation.

Cette thématique couvre les recherches visant l’élimination et la prévention de tout type de pollution dans tous les biotopes. Elle fait aussi référence aux efforts visant à protéger et à préserver la diversité des espèces animales et végétales ainsi que leur habitat. Cela inclut la protection, la préservation ainsi que la restauration des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins, ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.

- Exemples : projet portant sur la conservation et la mise en valeur de milieux, sur la protection des espèces fauniques et floristiques, sur la création d’aires protégées, sur le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Atténuation des changements climatiques

Cette thématique vise toutes les actions et tous les travaux contribuant à la stabilisation et la diminution des concentrations de gaz à effet de serre dans l’atmosphère, atténuant ainsi l’ampleur du réchauffement mondial, et toutes les mesures réduisant les émissions de gaz à effet de serre, par exemple les mesures en lien avec le transport.

- Exemples : projet portant sur la quantification et la réduction des émissions de GES, sur la réduction de l’empreinte carbone, sur la protection et la création de réservoirs de carbone (forêts, milieux humides, produits du bois de longue durée, etc.).

Adaptation aux impacts des changements climatiques

Cette thématique vise tous les travaux visant à ajuster les systèmes naturels et humains en réponse aux changements climatiques (inondations, vagues de chaleur, tempêtes, érosion, etc.). Cela peut comprendre l’analyse des risques, les mesures d’adaptation telles que la modification des pratiques agricoles, la mise en place de systèmes d’irrigation plus efficaces, la construction de bâtiments plus résistants.

- Exemples : projet portant sur l’évaluation des possibilités et des risques environnementaux liés aux aléas climatiques (ex. inondations, érosion côtière, dégel du pergélisol, glissements de terrain, etc.), à l’élévation du niveau de la mer, au déclin de la biodiversité ou à l’insécurité alimentaire, et sur le renforcement de la capacité d’adaptation et de la résilience des communautés.

6.2 Économie verte

Consommation responsable

Cette thématique vise les travaux portant sur les modes de consommation qui tiennent compte de critères environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective de développement durable. Ils résultent d’une prise de conscience des conséquences jugées négatives de la consommation. Lorsqu’on consomme de façon responsable, on prend ses décisions d’achat en fonction de critères de développement durable, voire de valeurs morales ou politiques, plutôt que de se fier uniquement au rapport qualité-prix. Au-delà du processus d’achat, la consommation responsable englobe l’usage qui est fait d’un produit jusqu’à son traitement en fin de vie.

- Exemples : projet portant sur l’analyse de cycle de vie des produits, sur les achats locaux, sur l’étiquetage, sur les labels, sur les acquisitions responsables.

Production responsable

Cette thématique vise les travaux portant sur les modes de production de biens et de services qui tiennent compte des principes de respect à long terme de l’environnement physique, social et économique, ou qui satisfont à ceux-ci.

- Exemples : projet portant sur l’extraction et l’exploitation durables des ressources naturelles des sols, des sous-sols et des eaux, sur l’efficacité et la substitution énergétiques, sur l’utilisation de technologies propres dans les processus de production (services, produits, procédés servant à mesurer, prévenir, limiter, réduire ou corriger les atteintes à l’environnement, y compris ceux permettant d’économiser les ressources ou portant moins atteinte à l’environnement que leur contrepartie sur le marché), sur les certifications environnementales.

Autres modèles d'affaires responsables

Cette thématique vise les travaux portant sur des initiatives, des actions ou des projets mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale des entreprises.

- Exemples : projet portant sur la responsabilité sociale des entreprises, sur l'innovation entrepreneuriale, sur la lutte contre l'écoblanchiment, sur l'économie sociale, sur l'internalisation des externalités environnementales.

Économie circulaire et utilisation durable des ressources (matières résiduelles, eau, énergie, biomasse, etc.)

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation qui repose sur des stratégies permettant d'optimiser l'utilisation des ressources à chacune des étapes du cycle de vie des produits, dans le but de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer le bien-être des individus et des collectivités.

- Exemples : projet portant sur la réduction des ressources naturelles extraites, sur le réemploi des objets, sur le recyclage et la valorisation des matières, sur la gestion des déchets ultimes, sur l'économie collaborative et l'économie de la fonctionnalité, sur la lutte à l'obsolescence programmée.

Finance durable

Cette thématique couvre les recherches sur les opérations financières consistant à procurer des fonds et pour lesquelles les politiques, les programmes ou l'évaluation des demandes se caractérisent par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et économiques.

La finance durable désigne également les activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance comme moyen de promouvoir une croissance économique durable et la stabilité à long terme du système financier.

- Exemple : projet portant sur les investissements responsables (critères ESG), les mesures écofiscales et sociales.

6.3 Prospérité socio-économique, culturelle et sociétale

Développement économique responsable de la société et des territoires

Cette thématique désigne les travaux liés à la transformation qualitative d'un territoire accompagnant généralement la croissance et entraînant la possibilité pour une population de satisfaire ses besoins tout en respectant à long terme l'environnement physique, social et économique. Cette transformation est associée à l'efficacité économique, un principe de développement durable selon lequel l'économie doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social, et respectueuse de l'environnement.

- Exemples : projet portant sur l'allocation équitable des ressources et des services par les collectivités (infrastructures, eau, égouts, routes), sur le soutien à la compétitivité et à la productivité durable des entreprises locales.

Marché du travail et de l'emploi durables

Cette thématique couvre tous les travaux visant à rendre le marché du travail durable, c'est-à-dire qui favorise une prospérité inclusive, une adaptation aux défis futurs et une reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, et où il y a adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché.

L'expression « emplois durables » traduit le concept d'emplois dignes, bien rémunérés et de haute qualité, qui peuvent subvenir aux besoins des travailleurs et travailleuses et de leur famille au fil du temps, et qui comprennent également des éléments comme un revenu équitable, la sécurité d'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

- Exemples : projet portant sur la création et le maintien d'emploi de qualité, sur l'accès en emploi, sur les conditions de travail, sur la vie syndicale.

Éducation et mobilisation des connaissances

Cette thématique couvre tous les travaux visant l'éducation et la mobilisation des connaissances. Cette dernière renvoie à l'idée que les connaissances issues de la recherche ou les résultats de recherches mènent, à moyen et à long terme, à l'action (c.-à-d. à des innovations technologiques, médicales, sociales sous forme de produits, de procédés, de pratiques, de politiques, etc.) et à un changement qui répond à des préoccupations, des besoins ou des problèmes des milieux en lien avec l'objet de la recherche. Cette thématique porte également sur les travaux portant sur l'accès au savoir de façon à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

- Exemples : projet portant sur la production, l'utilisation et la diffusion de connaissances, sur l'accès aux données, sur l'acquisition et le développement de compétences vertes.

Santé et qualité de vie

Cette thématique comprend la recherche visant à promouvoir et préserver la santé publique ainsi qu'à prévenir les maladies. Cela implique la prise en compte de facteurs qui influent sur la santé tels que les comportements, les conditions de travail, le milieu de vie, l'accès aux soins, les risques environnementaux, la présence de programmes favorisant le bien-être des personnes, l'adoption d'un mode de vie sain et l'utilisation des données de santé et des innovations technologiques. Cette thématique couvre également tous les aspects de la médecine, y compris la médecine sociale et préventive ainsi que l'ensemble de la trajectoire de soins et de

services. Le vieillissement en santé et les déterminants comportementaux sont des exemples de sujets de recherche visés.

- Exemples : projet portant sur les déterminants de santé, sur l'accès à la nature, sur la mobilité durable et la sécurité routière, sur la sécurité publique et la criminalité, sur l'aménagement durable du territoire, sur la santé publique (ex. saines habitudes de vie, soutien social, appui à la santé mentale, lutte à l'itinérance, toxicologie, tabac, drogues, polluants chimiques en milieu de travail, en milieu scolaire, etc.).

Équité et justice sociale

L'équité intragénérationnelle permet une juste répartition des coûts et des avantages des activités humaines entre les générations actuelles et entre les générations actuelles et futures.

Cette thématique comprend la recherche qui contribue à entreprendre des actions dans un souci de juste répartition des coûts et des avantages desdites actions, entre les générations et entre les genres, tout en favorisant la solidarité sociale.

- Exemples : projet portant sur l'équité, sur la diversité, sur l'inclusion, sur l'analyse différenciée selon les sexes et l'âge, sur la lutte contre la pauvreté et sur l'exclusion sociale.

Protection du patrimoine et valorisation de la culture

Cette thématique couvre tous les travaux visant à préserver et à promouvoir les éléments du patrimoine culturel qui ont une valeur historique, artistique, sociale ou spirituelle.

Cela comprend la protection des monuments, des sites archéologiques, des bâtiments historiques, des œuvres d'art, des objets traditionnels, des expressions culturelles et des savoirs traditionnels, ainsi que la mise en valeur de ces éléments par le biais de la recherche, de l'éducation, du tourisme culturel, de la diffusion des connaissances et de la création artistique contemporaine.

Le patrimoine est tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public. Le patrimoine culturel est constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs. Il reflète l'identité d'une société et se transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération.

- Exemples : projet portant sur l'intégrité des bâtiments, des objets, des traditions et du savoir-faire, des paysages et des personnages, des lieux et des événements historiques, sur les pratiques culturelles et le soutien aux créateurs, sur la préservation des langues autochtones et du français.

6.4 Gouvernance responsable

Participation et engagement de la société civile, partenariat et coopération

Cette thématique couvre tous les travaux visant la participation et l'engagement de la population afin de définir une vision concertée du développement et d'assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

Cette thématique couvre aussi les travaux visant le partenariat et la coopération afin que les gouvernements rendent le développement durable sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs incidences à l'extérieur de celui-ci.

- Exemples : projet portant sur l'acceptabilité sociale, sur les consultations, sur les concertations, sur la collaboration avec les Premières Nations et les Inuits, sur la coopération et les relations internationales, sur la démocratie.

Responsabilité et éthique

Cette thématique comprend la recherche visant à promouvoir la responsabilité, soit la qualité d'une personne physique ou d'une personne morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. Le concept de « responsabilité », qui découle d'une volonté humaine, est à mettre en lien avec le concept de « durabilité », ce dernier correspondant à une finalité alors que le premier constitue un moyen de l'atteindre.

Cette thématique couvre les travaux liés à l'éthique, une discipline ayant pour objet l'examen des principes moraux au regard de ce qui est jugé souhaitable et qui sont à la base de la conduite d'un individu ou d'un groupe. Lorsqu'elle est appliquée à un domaine d'activité, l'éthique est un processus de réflexion continu sur le sens et les conséquences multiples des actions.

- Exemples : projet portant sur un cadre éthique, sur les droits individuels et collectifs.

Numérique responsable

Cette thématique couvre les travaux portant sur l'ensemble des technologies de l'information et de la communication (TIC) dont l'empreinte économique, écologique, sociale et sociétale a été volontairement réduite, et/ou qui aident l'humanité à atteindre ses objectifs en matière de développement durable.

- Exemples : projet portant sur la sobriété numérique, sur l'innovation numérique, sur l'intelligence artificielle, sur la cybersécurité.

Concept 7 – Zones géographiques d'exécution

Veillez déclarer les dépenses de R-D intra-muros en fonction des régions administratives du Québec où les projets listés ont été exécutés.

Concept 8 – Sources de financement

Sources de financement

Budget du MO

Fonds provenant du budget de votre MO.

Autres MO du gouvernement du Québec

Fonds provenant d'un autre MO québécois.

Administration fédérale

Fonds provenant de l'administration fédérale, qu'ils soient désignés comme des paiements, des contributions, des transferts, etc. Il faut inclure, s'il y a lieu, la portion fédérale de tout programme fédéral-provincial à frais partagés.

Entreprises commerciales

Fonds provenant du secteur des entreprises, y compris les sociétés d'État telles qu'Hydro-Québec et les organismes sans but lucratif (OSBL) qui produisent et vendent des biens et des services et qui sont financées à plus de 50 % par des fonds privés.

Autres

Tous les fonds qui proviennent de sources autres que celles mentionnées ci-dessus, par exemple, les fonds provenant des municipalités et des OSBL qui sont financés à plus de 50 % par le secteur public.

Concept 9 – Catégories de recherche

Catégories de recherche

Recherche fondamentale

Cette catégorie regroupe les travaux expérimentaux ou théoriques réalisés avec comme objectif principal l'acquisition de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou *une utilisation particulière*.

Recherche appliquée

Cette catégorie regroupe également des travaux originaux visant l'acquisition de nouvelles connaissances. Cependant, contrairement à la recherche fondamentale, *les travaux entrepris ont un but ou un objectif pratique déterminé au départ*.

Développement expérimental

Cette catégorie regroupe les travaux systématiques basés sur des connaissances existantes issues de la recherche ou de l'expérience pratique, dans l'objectif de fabriquer de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer de manière importante ceux déjà existants.

Concept 10 – Types de dépense et secteur d'exécution des programmes

Programmes de R-D extra-muros

Ces programmes sont destinés à financer des organismes externes pour l'exécution de travaux de R-D. Ils incluent l'achat de R-D et les aides financières accordées pour soutenir l'exécution de R-D.

Les montants octroyés par votre MO aux autres MO du Québec ou aux trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé et Société et culture) dans le cadre des actions concertées ou de tout autre type de programme visant des chercheur(-euse)s, des étudiant(e)s, etc., doivent être déclarés dans la colonne

« Sommes versées aux MO québécois et/ou aux Fonds de recherche du Québec ».

Contrats

Contrats accordés par votre MO à des particulier(-ière)s ou à des organismes autres que les MO du gouvernement du Québec pour financer les travaux de R-D que votre MO fait exécuter pour son usage.

Subventions

Subventions accordées par votre MO à des particulier(-ière)s ou à des organismes pour les aider à financer leurs travaux de R-D. Veuillez faire une distinction entre les garanties de prêts (montants versés en cas de défaut de l'emprunteur) et les autres subventions.

Bourses

Sommes versées à des particulier(-ière)s pour qu'ils acquièrent de l'expérience dans le domaine de la recherche de pointe. Ces bourses visent la recherche et non les études. Si le boursier ou la boursière œuvre dans le secteur de l'enseignement supérieur, le montant versé doit être déclaré dans cette colonne.

Autres

Tous les autres types de versements accordés à des exécutant(e)s externes pour les aider à financer leurs travaux de R-D.

Programmes d'aide à l'innovation

Ces programmes sont destinés à aider des organismes externes à innover, c'est-à-dire à mettre en œuvre des produits ou des processus nouveaux ou sensiblement améliorés. L'aide accordée doit servir à financer les activités de développement, financières et commerciales qui mènent ou visent à mener à la mise en œuvre d'innovations (à l'exception de la R-D et des activités réalisées exclusivement pour la R-D).

Subventions

Subventions accordées par votre MO à des organismes externes pour les aider à innover. Veuillez faire une distinction entre les garanties de prêts (montants versés en cas de défaut de l'emprunteur), les participations au capital-actions et les autres subventions.

Autres

Tous les autres types de versements accordés à des exécutant(e)s externes pour les aider à innover.

Secteurs d'exécution

Entreprises commerciales

Entreprises privées et entreprises publiques, telles qu'Hydro-Québec, qui produisent et vendent des biens et services, et OSBL qui produisent et vendent des biens et services et qui sont financés à plus de 50 % par des fonds privés. Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) fait partie de cette catégorie.

Enseignement supérieur

Universités, instituts de technologie et autres établissements postsecondaires, quels que soit l'origine de leur financement et leur statut juridique, de même que les instituts de recherche, stations d'essais et cliniques travaillant sous leur contrôle direct ou administré par ces derniers. À noter que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) sont inclus dans cette catégorie.

Hôpitaux et organismes de santé

Hôpitaux et organismes de santé qui ne font pas partie d'une faculté de médecine, et OSBL du secteur de la santé.

Autres

Tous les autres types d'exécutant(e)s non mentionnés ci-dessus, y compris les OSBL qui sont financés à plus de 50 % par le secteur public, les MO fédéraux, les administrations municipales, les exécutant(e)s étrangers et les particulier(-ière)s qui exécutent des travaux sur leur temps et avec leurs installations.

Ministères et organismes du gouvernement du Québec (dans le cadre des programmes de R-D extra-muros)

Cette catégorie comprend les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cela comprend les trois fonds de recherche (Fonds de recherche du Québec Nature et technologies (FRQNT), Fonds de recherche du Québec — Santé (FRQS) et Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC). Le CRIQ est exclu.